



COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

ZSC « Etangs palavasiens » et ZPS « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Compte-rendu de réunion du COPIL

Mardi 13 mars 2025 – Espace protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone



ORDRE DU JOUR DU COPIL

1. Renouvellement de la Présidence du Comité de pilotage
2. Renouvellement de la structure animatrice
3. Bilan 2024 de l'animation
4. Perspectives 2025
5. Liste des participants

Les interventions et échanges sont présentés dans la suite de ce compte rendu et le diaporama est joint. L'ensemble des éléments du bilan n'ayant pu être présentés faute de temps, un bref résumé est proposé et certains points seront abordés lors du prochain Comité de pilotage.

Mme Navarre, animatrice Natura 2000 des sites des étangs palavasiens ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants venus en nombre à cette réunion du Comité de pilotage.

La parole est donnée à M. Baccou, du service Eau Risque et Nature de la DDTM 34, représentant le Préfet, puisqu'il s'agit aujourd'hui de renouveler la Présidence du Comité de pilotage ainsi que la structure porteuse de l'animation.

La particularité des sites Natura 2000 des étangs palavasiens, comme l'étang de Thau et l'étang de l'Or, est que l'Etat a conservé en partie la gestion de ces sites « mixtes » alors que les sites exclusivement terrestres sont intégralement gérés par la Région Occitanie depuis janvier 2023 et la mise en œuvre de la loi 3DS.

1. Renouvellement de la Présidence du Comité de Pilotage

Mme Négret, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone et Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole (3M), seule candidate, se représente à la Présidence du comité de pilotage, renouvelée pour 3 ans.

M. Baccou propose aux représentants des collectivités et de leurs groupements présents, un vote à main levée.

Mme Négret est élue à l'unanimité des votes exprimés (5 votes) à la Présidence du Comité de pilotage des sites Natura 2000 des étangs palavasiens pour 3 ans.

Intervention de Mme Négret après son renouvellement à la Présidence du Comité de pilotage :

Mme Négret remercie pour la confiance renouvelée des membres du Copil qui l'ont à nouveau élue Présidente du Comité de pilotage des sites Natura 2000 des étangs palavasiens.

Elle remercie également les participants d'être aussi nombreux, le nombre fait déjà le succès ce qui est très enthousiasmant.

Le dispositif Natura 2000 part d'un constat que les activités humaines dans leur forme moderne, sont néfastes pour certains milieux et la biodiversité qu'ils accueillent. Face à ce constat, l'objectif de la politique Natura 2000 est d'agir pour préserver les milieux et leur biodiversité. Hélas, le contexte est difficile, nous devons mettre en œuvre des actions dans un contexte de choix politiques et budgétaires peu favorables. Dans certaines institutions, les effectifs se réduisent tout comme les moyens financiers. Mais face à ces difficultés nous devons rester unis et tenir bon, continuer d'agir, faire vivre les comités de pilotage parce qu'il en va de l'avenir de la nature et donc de l'avenir de l'espèce humaine.

Les étangs palavasiens ont été désignés sites Natura 2000 pour la présence des lagunes, des zones humides qui les composent et des oiseaux présents. Leur bon fonctionnement joue un rôle primordial, pour le maintien de la biodiversité du site, ce qui inclut l'espèce humaine qui fait partie de cette biodiversité. Ces milieux nous rendent de nombreux services, en jouant le rôle de zones d'expansion de crues en retenant l'eau sur le territoire, en diminuant les dangers en cas de crues, rôle extrêmement important tout comme recharger les nappes et d'épuration de l'eau. J'insiste sur ces points car aujourd'hui nous faisons face à un dérèglement climatique qui induit des déséquilibres dans la nature, les températures vont augmenter et nous aurons alors besoin de plus d'eau. Hors nous allons faire face et c'est déjà le cas, à des pluies moins bien réparties dans le temps, moins régulières et parfois moins abondantes. Prendre soin de nos milieux, de nos des étangs palavasiens, c'est les préparer à être résilients face aux changements climatiques et nous préparer également à être résilients.

Mais pour être efficace, il faut travailler ensemble de façon collégiale et collective et c'est de cette façon que cela se passe sur les étangs palavasiens avec de nombreux partenaires dont vous faites partie, les agriculteurs, les pêcheurs, les propriétaires privés, publics comme le Conservatoire du littoral ou les collectivités, tous les gestionnaires et co-gestionnaires qui interviennent, le CEN Occitanie, Sète Agglopol Méditerranée, Pays de l'Or Agglomération, Lattes pour le Méjean. Ce travail collégial permet de mieux tenir compte des spécificités locales mais également de mieux répondre aux besoins des acteurs économiques qui sont présents sur ce territoire et qui doivent y rester.

L'idée dans la façon de gérer et d'animer le site, n'est pas de le sanctuariser, l'espèce humaine doit y être présente au travers des activités économiques et de loisirs mais il s'agit de veiller à ce qu'elles soient cohérentes avec la préservation des milieux.

Mme Négret remercie l'animatrice Natura 2000, Sandrine Navarre pour le travail réalisé et l'EPTB Lez porteuse de l'animation, la DDTM ainsi que tous les participants investis sur ce territoire.

2. Renouvellement de la Structure animatrice

L'ex Syble, aujourd'hui EPTB Lez (Etablissement Public Territorial du Bassin du Lez), porteur de l'animation des sites Natura 2000 des étangs palavasiens depuis 2019, se représente pour poursuivre cette animation.

M. Baccou laisse la parole à M. Moynier, Conseiller départemental, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens et représentant de l'EPTB Lez aujourd'hui.

Intervention de M. Moynier, représentant l'EPTB Lez comme structure animatrice :

M. Moynier excuse M. Meunier, Président de l'EPTB Lez qui ne pouvait être présent aujourd'hui.

M. Moynier représente l'EPTB Lez, acteur du territoire, qui depuis la dissolution du Syndicat des étangs littoraux (Siel), s'est engagé dans des travaux transversaux allant du Pic Saint Loup jusqu'aux étangs palavasiens et à la mer. Il mène des actions de communication, de sensibilisation et de suivis des sites et souhaite représenter sa candidature pour poursuivre cette animation et ces actions.

L'EPTB Lez mène des études transversales, dont une qui sera lancée prochainement, sur les flux maximum admissibles dans certains étangs palavasiens et qui participera aux autres actions portées dans le cadre de l'animation.

M. Moynier remercie l'ensemble des participants et acteurs présents, les collectivités, les gestionnaires, les propriétaires privés, les agriculteurs, les pêcheurs, associations, services de l'Etat, le Conservatoire du littoral, engagés à nos côtés pour la préservation de la biodiversité.

L'EPTB Lez est élu à l'unanimité des votes exprimés (5 votes). Il est reconduit comme structure animatrice des 2 sites Natura 2000 des étangs palavasiens pour 3 ans.

3. Bilan de l'animation 2024

3.1 Mise à jour du DOCOB

❖ Zone Spéciale de Conservation « Etangs palavasiens » Directive Habitat – Faune – Flore

- Cartographie des habitats terrestres

Pour rappel, la cartographie des habitats terrestres nécessite des corrections. Fin 2024, une demande de financements de 20 000 euros a été faite auprès de la Région Occitanie, qui a été refusée. Les services de l'Etat, DREAL et DDTM, ont été sollicités, sans réponse à ce jour.

- Espèces faunistiques (hors oiseaux)

Une espèce est à rechercher, la Grande nacre (*Pinna nobilis*) puisque des individus vivants étaient observés dans l'étang d'Ingril en 2017 (sources données SYNTHÈSE – association Peau Bleu) et en mer au niveau des Aresquiers en 2021.

❖ Zone de Protection Spéciale « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » Directive Oiseaux

- Espèces Oiseaux (cf. diaporama)

Travail issu du stage de Paul Marlier – Master II - 5 mois

Globalement la mise à jour montre une augmentation notable du nombre d'espèces d'oiseaux présentes sur les étangs palavasiens.

Les larolimicoles qui ont justifié la désignation des étangs palavasiens et de l'Estagnol comme site Natura 2000 au titre de la Directive « Oiseaux », ont vu leurs populations augmentées de manière significative (entre 2001 et 2020) et du fait des nombreuses actions menées par les gestionnaires (gestion de la fréquentation, mise en défens, création et restauration d'îlots de nidification, sensibilisation...).

Mme Durand précise que le lido de Pierre blanche reste attractif pour la Sterne naine mais a perdu la tranquillité nécessaire au bon déroulement de sa reproduction compte tenu de l'importante fréquentation du site. Le Gravelot à collier interrompu, lui se porte bien sur le lido et y niche un peu partout, mais seuls les nids localisés dans des zones de mise en défens produisent des poussins.

Les ilots sur les Salines de Villeneuve sont aussi très attractifs pour la Sterne naine et accueillent également des reports d'oiseaux du lido ou d'autres secteurs, mais il n'y a pas de jeunes à l'envol. Depuis 2 à 3 ans, une centaine de couples de Sterne naine sont observés sur le site avec une centaine de couples d'Avocette élégante mais la reproduction est tardive, jusqu'à mi-août alors qu'il n'y a plus d'eau autour des ilots ce qui facilite la prédation terrestre (chiens, sangliers...), à quoi s'ajoute la prédation aérienne (Grand-duc, corvidés...). Ce constat est un peu désolant car ces ilots sont attractifs, accueillent de nombreux couples nicheurs mais sans production de jeunes.

Mme Lafont ajoute que sur les Salins de Frontignan, les effectifs explosent du fait de la création et la restauration d'ilots mais également de la réadaptation de la gestion hydraulique du site. D'importants investissements ont été réalisés sur les ouvrages, un changement de protocole de gestion de l'eau a été mis en œuvre avec le maintien d'eau douce en amont et une meilleure gestion de l'eau autour de ces ilots, ce qui n'est pas forcément le cas sur les Salines. Ces actions portent leurs fruits en termes de réussite sur la reproduction mais quoi qu'il en soit pour ces espèces de larolimicoles, le succès de reproduction reste faible sur tous les sites littoraux ce qui ne semble pas mettre en danger ces populations d'oiseaux pour l'instant.

M. Baccou s'interroge sur le doublement d'effectifs entre 2018 et 2020 qui peut s'expliquer par la mobilité et la réactivité des oiseaux en cas de détérioration ou l'amélioration des conditions d'accueil des sites de reproduction (sècheresse, dérangement, prédation, confinement...).

Mme Lafont explique que l'absence d'eau dans les marais et zones humides a un impact certain sur ces espèces, avec la disparition de héronnières sur le Bassin de Thau, et le manque d'eau autour des ilots pour les larolimicoles qui favorise la prédation.

M. André souligne les problèmes liés à l'eau douce et les difficultés d'avoir de l'eau douce dans les roselières et dans les marais, situation qu'il faut arriver à résoudre.

Mme Navarre confirme ces difficultés qui ne vont certainement pas s'améliorer, des priorités seront à donner dans un contexte de raréfaction de la ressource et il s'agira de s'adapter à ces conditions.

M. André indique que cette raréfaction est également volontaire puisque l'eau douce est jetée en mer. Une partie de l'eau douce de la station d'épuration, en particulier les eaux grises, pourrait être traitée bien que cela présente un coût financier important. M. André insiste sur la nécessité de trouver des solutions.

Il ajoute que les lois européennes, oblige à conserver de l'eau douce dans le Lez au niveau de la 3^{ème} écluse dont on ne peut pas se servir et qui part en mer. Il rappelle que le Lez était un delta et les zones humides étaient naturellement alimentées en eau douce. Il a ensuite été endigué mais des roubines existent qui peuvent servir à alimenter ces zones humides, moins bien que la nature mais il est possible de répartir cette eau douce dans les zones humides.

Mme Négret indique qu'un travail est engagé sur le territoire concernant la réutilisation des eaux usées et la modernisation de la station d'épuration MAERA va dans ce sens. La commune de Villeneuve participe au LIFE ReWa, projet européen de test sur la réutilisation des eaux usées mais cela va prendre du temps et ce n'est qu'une solution parmi d'autres.

Mme Négret signale l'importance de restaurer les milieux afin de retrouver un fonctionnement le plus naturel possible. Jusqu'à présent, les cours d'eau étaient canalisés pour que l'eau parte vite en mer et ainsi limiter les dangers. Les territoires ont également été asséchés pour construire ou pour l'agriculture et le fonctionnement naturel a été modifié.

Aujourd'hui l'ensemble des acteurs, élus et gestionnaires travaillent dans l'objectif de retrouver des fonctionnements plus naturels de ces milieux et des projets de restauration de bassin hydrographique et de restauration hydromorphologique des cours d'eau sont engagés.

Mme Négret cite les travaux en cours sur Villeneuve-lès-Maguelone avec le CEN Occitanie et la Métropole, qui concernent la Madeleine ou Canal de la Bouffie, en reconnectant les milieux, restaurant les mares... car l'eau douce est présente, elle doit pouvoir rester sur le territoire et alimenter les zones humides.

Mme Lafont indique que Sète Agglopolie porte également un projet de réutilisation des eaux usées, le projet Salt'eaux, qui permet de réalimenter en eau un marais sur le lido de Sète. Dans les 5 prochaines années, la majorité des acteurs se sont engagés dans des projets lourds de restauration hydromorphologique, seule façon d'abonder les nappes phréatiques à défaut d'impluvium direct.

Sur le sujet de l'eau douce, M. Dalbin, élu de la commune de Mireval, souhaite évoquer la situation qui existe sur le massif de la Gardiole avec le groupe Goodyear qui pompe 200 000 m³ d'eau par an dans la nappe phréatique pour faire des essais de pneumatiques sur pistes mouillées. L'eau est un peu saumâtre, donc un osmoseur est utilisé pour traiter l'eau et enlever la salinité. Le sel est ensuite réinjecté dans la nappe, et la salinité augmente. Avec les phénomènes d'évaporation une partie de l'eau prélevée, 20 %, s'évapore, soit 40 000 m³ par an.

M. Baccou précise que la DDTM a effectivement refusé la demande de régularisation de l'autorisation environnementale à la société Goodyear et des discussions et négociations sont en cours pour que cette entreprise trouve des solutions alternatives. Cette société s'est engagée à faire des efforts. Un second forage va être exploité pour essayer d'équilibrer les prélèvements. D'après l'expertise du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), le fait de prélever en 2 points aura un effet positif sur le biseau salé. Une des solutions qui est également envisagée est le raccordement à BRL avec un contrat de 30 m³/heure.

Quant à l'osmoseur, il a été demandé de trouver des solutions alternatives tout en maintenant l'activité sur le site.

M. Dalbin est surpris par l'exploitation d'un second forage, dont l'existence est confirmée par M. Baccou et qui sera exploité. M. Dalbin exprime ces doutes sur les effets positifs de l'exploitation de ce second forage.

M. Moynier explique qu'un dossier a été présenté en bureau de la CLE du SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens (Commission Locale de l'Eau) qui a fait l'objet d'un avis car la quantité d'eau prélevée sur la nappe phréatique dépassait le seuil de déclaration. La CLE a émis un avis qui présentait un certain nombre de réserves, sur la véracité des pompages, l'utilisation de l'eau, les rejets, la qualité de l'eau puisque le sujet de l'osmoseur était abordé.

M. Moynier est étonné par les quantités annoncées par rapport à BRL puisque 30 m³ heures ne correspondent pas aux 200 000 m³ annuels qui étaient indiqués. M. Moynier attire l'attention des services de l'Etat et informe que la CLE sera vigilante. Elle demandera des informations précises vérifiées et factuelles car si les chiffres annoncés sur le pompage de BRL se confirment, cela signifie que les 200 000 m³ annuels ne sont pas véridiques et donc que la déclaration initiale pourrait être contestée.

Mme Durand du CEN Occitanie, cogestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol fait part également de ces interrogations et les inquiétudes sur ces prélèvements par rapport à la situation de mise en eau de la RNN.

M. Azema, souscrit aux préoccupations évoquées y compris sur la question réutilisation des eaux usées, eau qui part à la mer et dont nous aurons besoin peut-être dans 20 ans.

M. Azema s'interroge sur les liens avec la recherche académique, CNRS et Universités, et invite l'EPTB Lez à se rapprocher de ces instances qui travaillent notamment sur :

- la détection des espèces présentes avec une technique qui se développe massivement de l'ADN environnemental. On a plus besoin d'observer mais de prélever de l'eau pour connaître la présence ou l'absence des espèces. Peut-être faudrait-il effectuer ce rapprochement entre les observations de terrain et cette recherche fondamentale.
- La question du biseau salé, bien connu à Maguelone car c'est une île et l'eau était présente au-delà de l'eau de récupération des toits, il y avait des sources dont l'eau est aujourd'hui saumâtre.

Mme Durand explique que les techniques de détection grâce à l'ADNe sont intéressantes mais très coûteuses. Elles sont utilisées dans le cadre d'études ciblées sur des espèces peu visibles comme par exemple la détection de mollusque aquatiques qui sera réalisée sur la RNN de l'Estagnol.

Mme Navarre ajoute qu'une étude est en cours sur le Lez avec l'utilisation de cette méthode pour détecter la présence de la Loutre d'Europe. Sur les étangs palavasiens, une difficulté se pose pour son utilisation car les étangs sont traversés par le Canal du Rhône à Sète (CRS). L'utilisation de cette technique avait été évoquée pour détecter la Grande Nacre sur l'Étang d'Ingril mais vu les connexions de l'étang avec le CRS, lui-même en connexion avec l'étang de Thau et le port de Frontignan, le risque de détecter de l'ADNe de grandes nacres présentes sur Thau est trop important.

Mme Jones précise également que seule la présence ou l'absence d'une espèce est détectée par cette technique sans pouvoir quantifier le nombre d'individus.

M. André pose la question des portes du Grau de Carnon, car sur chaque coup de mer l'eau salée rentre dans les étangs.

M. Da Silva, représentant l'Agglomération du Pays de l'Or, indique que plusieurs études ont été réalisées sans pour autant aboutir.

Mme Navarre indique que le Grau de Carnon ne se situe pas sur le périmètre des sites Natura 2000 des étangs palavasiens et que ce n'est pas la politique Natura 2000 qui peut intervenir mais les collectivités et politiques publiques locales.

Mme Dessales du Conservatoire du littoral informe les participants du lancement prochain de la campagne nationale de sensibilisation à la préservation des oiseaux qui nichent sur les plages « On marche sur des œufs » qui aura lieu le 27 mars 2025 sur le lido des Aresquiers, portée par le Cdl, la LPO, l'OFB, l'ONF et Rivages de France.

3.2 Mesures contractuelles

Pas de mesures contractuelles en 2024

Informations à l'attention des agriculteurs bénéficiant d'aides de la PAC (Politique Agricole Commune) : mise en œuvre de la BCAE 2 (Bonne Condition Agricole et Environnementale) « Protection des Zones humides et des tourbières » dans les sites RAMSAR.

3.3 Bilan des actions non contractuelles portées par les gestionnaires

❖ Sandrine LAFONT - Sète Agglopolé Méditerranée

Présentation des actions réalisées sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée (Vic la Gardiole, Mireval et Frontignan) :

- Lutte contre la cabanisation : actions de déconstruction sur 2 parcelles cabanisées sur les communes de Mireval et de Vic la Gardiole, propriétés du Conservatoire du Littoral.
- Travaux de restauration du fonctionnement hydraulique du marais de la Grande Palude (Vic la Gardiole).
- Sensibilisation sur le site du Bois des Aresquiers (Vic la Gardiole) : mise en place d'un nouveau panneau d'entrée de site, campagne de sensibilisation des usagers (sensibilisation par des stagiaires couplées à des opérations de police conjointes gardes du littoral, ONF, gardes champêtres de la SAM), point sur la fréquentation du site et gestion du risque incendie et secours aux usagers (travail sur les accès pour les secours avec le SDIS 34, intégration du Bois des Aresquiers dans l'Arrêté préfectoral « feux de forêt », mise en place d'une barrière).
- Salins de Frontignan (Frontignan) en cogestion avec l'EID Méditerranée : mise à jour du plan de gestion avec la réalisation d'une étude sur le fonctionnement hydraulique du site et d'un modèle hydraulique pour l'élaboration d'un nouveau règlement d'eau, aménagement du chemin de Maraval et restauration du chemin qui mène aux bâtiments, lancement de la scénographie sur les Salins avec une inauguration prévue pour la fin de l'année, actions de sensibilisation et de contrôle également menées sur les Salins de Frontignan.

❖ Julien CAUCAT - Montpellier Méditerranée Métropole

Présentation de l'état d'avancement de la Stratégie de Restauration des étangs palavasiens élaborée conjointement entre les 3 EPCI du territoire, SAM, 3M et POA.

Depuis 2023, des études sont en cours de restauration hydromorphologique et hydraulique sur les secteurs :

- du bassin versant de la Madeleine et de la Bouffie,
- de la Capouillère et les interactions entre la Mosson et l'étang de l'Arnel,
- à l'est de l'étang du Méjean qui concernent le ruisseau des Mouillères et Chenal de la Lironde, qui comprend également le territoire du Pays de l'Or avec le Nègue cats et le marais de l'Estanel.

Une étude est à venir sur les relations entre le Lez, la Mosson, la nappe phréatique, en lien avec l'étude Flux Maximum Admissible (FMA) portée par l'EPTB Lez.

L'objectif des études de faisabilité : proposer des scénarii de restauration à 5, 10, 20 ans et à plus long terme dans un contexte de changements climatiques, en y associant les acteurs dans le cadre de dispositif de concertation.

Présentation d'un exemple de travaux de reconquête morphologique (Lattes) : recul de digues en rive gauche de la Mosson (3kml) et création de deux emprises pour projet de mobilité et de zones humides (18 ha).

Les suivis montrent :

- le développement rapide d'habitats aquatiques (herbiers de potamots et ruppias) et humides, d'espèces végétales patrimoniales dont une protégée, un site pour l'avifaune et des indices de fréquentation de la Loutre d'Europe mais aussi du Crabe bleu, espèce invasive.

- Le développement d'une espèce invasive, le datura, qui a fait l'objet d'actions correctives d'arrachage.

Un suivi de la salinité sur toute la zone est réalisé pour connaître son évolution.

❖ Héloïse DURAND - Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie

Les études et travaux présentés concernent la restauration des continuités hydrauliques et écologiques (notamment pour la Cistude d'Europe) entre la RNN de l'Estagnol et le site naturel protégé des Salines de Villeneuve.

- Sur le secteur de la source du ruisseau de la Madeleine, qui alimente en eau douce les roselières du Vagaran et du Boulas : restauration des axes d'écoulement (fossés et roubines) avec l'enlèvement des embâcles ou bouchons et suppression des remblais.
- Secteur de la mare « SNCF » : réalisation d'un ouvrage sous le chemin d'accès au parking de l'accrobranche pour reconnecter la mare et le fossé, mise en défens de la mare, suppression des dépôts sauvages et des cannes de Provence.
- Mas d'Andos : remplacement d'une buse sur un cours d'eau pour restaurer la continuité, retrait d'un remblai ancien pollué (amiante et hydrocarbures).
- Ancien terrain de cross : enlèvement de pneus et décompactage des sentiers et pistes de cross pour restaurer les milieux.
- Secteur de Font forte : enlèvements des dépôts sauvages (inertes, déchets verts, espèces envahissantes).
- Restauration de mares : restauration d'une mare et reprofilage des berges et création d'une nouvelle sur le secteur de Font forte.
- Fermeture de certains accès des secteurs nettoyés et restaurés.

Sur la RNN de l'Estagnol, les travaux réalisés qui n'ont pu être financés par un contrat Natura 2000 en 2023 faute de financements suffisants mais via des financements du Fond vert, ont concernés :

- la suppression par le dessouchage d'oliviers de bohème, espèce envahissante, et reconnexion de la roselière avec la prairie humide par l'enlèvement d'un merlon,
- la suppression de massif de cannes de Provence.

❖ Nathalie BARRE - CEN Occitanie - Pôle relais lagunes méditerranéennes

Présentation du Plan d'action régional sur le Crabe bleu, espèce invasive, qui impacte les espèces aquatiques et l'activité économique de pêche en lagunes.

Rappel sur le Crabe bleu :

- statut : espèce exotique envahissante qui vient d'Amérique, classée pour l'instant au niveau 1, dont la commercialisation est autorisée.
- très tolérante à la salinité et à la température, peu de prédateurs, très agressive et prolifique (2 à 3 millions d'œufs par ponte par femelle). Aime les milieux dégradés, peu profonds et apprécie les zones d'eau plus douce.

Engagé en 2021, le plan d'action régional de lutte contre le crabe bleu est animé en Occitanie par le Pôle relais lagunes méditerranéennes.

Les actions mises en place depuis 2022 : récolte des données de capture en lien avec les pêcheurs - test de détection de l'espèce par l'ADNe - suivis scientifiques avec les pêcheurs pour mieux connaître le cycle

de vie de l'espèce - étude sur la salinité pour identifier les lagunes qui semblent les plus favorables au crabe (dont le Méjean qui devra faire l'objet de surveillance accrue et peut-être d'actions de contrôle). En 2023 : une étude de suivi par télémétrie acoustique a été lancée sur l'étang du Méjean.

Les suivis des captures ont mis en évidence une forte augmentation des prises en 2024 par rapport à 2023 sur les palavasiens, étangs de l'Arnel et du Méjean ainsi que l'étang de l'Or. Ces crabes remontent également les cours d'eau (observations dans la Mosson et à la confluence Lez/Mosson). Aujourd'hui des engins de capture sont testés pour limiter les impacts de l'espèce mais selon les sites, l'efficacité des nasses est différente voir inexistante dans certains cas.

Un projet porté par le Comité Régional des pêches d'Occitanie et le CEPALMAR est en cours d'élaboration pour mettre à disposition des engins de pêche et aider les acteurs de la filière à limiter l'invasion dans le cadre d'opérations coup de points, ciblées sur les lagunes les plus impactées. La valorisation par la commercialisation du crabe est privilégiée, ce qui n'empêche pas la possibilité de détruire les individus pêchés.

M. Lapeyre, patron pêcheur explique que même si ce crabe n'est pas bon pour la nature et les autres espèces, selon lui, ce n'est pas une mauvaise chose pour les pêcheurs.

M. Moynier pose la question du temps de développement pour arriver au stade adulte reproducteur qui comme l'indique Mme Barré est très rapide de l'ordre de quelques mois (3 mois).

M. Lapeyre signale qu'il n'a jamais pêché de petits crabes mais des individus de 200 à 600 g qui sont délicieux. Dans le Ponant, jusqu'à 200 kg par jour peuvent être pêchés et les prix de vente sont aujourd'hui intéressants.

Mme Barré signale que dans d'autres pays les prix se sont effondrés compte tenu des quantités pêchées et la saturation des marchés peut-être très rapide, comme en Tunisie, en Italie ou en Espagne.

Mme Dessales rappelle que sur l'étang de Canet, la situation a été difficile à vivre pour les pêcheurs qui n'avaient plus rien d'autre à pêcher et pas de ressources. Ils ont testé du matériel pour limiter le nombre d'individus, activité physiquement éprouvante. Cette expérience montre qu'une lagune envahie par le crabe bleu n'est pas une chose positive car cela renforce la difficulté du métier. Cette espèce détruit toutes les autres espèces et il faut être vigilant car l'objectif n'est pas de favoriser le développement du crabe bleu au détriment de la pêche et de la biodiversité.

Mme Navarre indique que compte tenu de l'heure tardive, les derniers éléments du bilan ne pourront être présentés et donne la parole à Mme Négret, Présidente du Comité de pilotage, qui lève la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.



Les actions qui n'ont pu être présentée faute de temps sont brièvement résumées ci-dessous

3.4 Bilan 2024 – Sensibilisation et Communication

- **Lancement des Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH)**
Intégrés au réseau Natura 2000 pour ses lagunes, ses zones humides et les espèces qu'ils abritent, les étangs palavasiens sont également reconnus au niveau international par la Convention Ramsar.

Labellisés en 2008 sur un périmètre un peu plus élargi que celui des sites Natura 2000, les étangs palavasiens ont accueillis le lancement des JMZH. En partenariat avec Ramsar France et le pôle relais lagunes méditerranéennes, cette journée a permis à près de 110 personnes d'échanger autour de 2 grands sujets : « Zones humides et bien-être humain » et « Adaptabilité des zones humides au changement climatique ».

L'après-midi, des visites de sites étaient organisées dont 2 sur des sites emblématiques que sont le site naturel protégé du Méjean et le lido des Aresquiers. Ce lancement a été une réussite, riche en échanges et en production grâce à l'ensemble des partenaires et gestionnaires qui se sont impliqués dans cette aventure.

- Action de sensibilisation et d'informations de la Commission du CESER Occitanie

Sollicité par Emilie Varaud, vice-présidente de la commission n°6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe » du CESER Occitanie (Conseil économique social et environnemental) une matinée a été consacrée à la présentation à une trentaine de membres de cette commission :

- des enjeux « eau » sur notre territoire par Mme Fabrega (animatrice du SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens),
- des sites Natura 2000 des étangs palvasiens et du rôle indispensable joués par les lagunes et leurs zones humides périphériques (enjeux de biodiversité, rôle dans le cycle de l'eau, enjeux économiques et sociétaux), par Mme Navarre (animatrice Natura 2000).

3.5 Bilan 2024 – Veille environnementale

Dans le cadre des dossiers d'évaluation des incidences simplifiée, la mission consiste à mettre à disposition des porteurs de projets l'information relative au DOCOB, de les accompagner en proposant des préconisations pour éviter tout impact sur les enjeux du site et dans la mesure du possible suivre la mise en œuvre travaux ou les manifestations.

En 2024, 14 dossiers d'évaluation simplifiée des incidences ont été élaborés conjointement avec les porteurs de projets.

Non soumis à évaluation, Mme Navarre a répondu à 10 demandes de survol de drone (professionnels ou privés) en mettant à disposition la réglementation des sites et faisant les recommandations nécessaires afin de limiter au maximum le dérangement des oiseaux.

2 signalements ont été réalisés auprès des services de l'Etat et aux collectivités concernées (Commune et POA) sur la commune de Palavas les Flots qui concernent :

- un remblai devant une cabane de l'Arnel,
- l'activité d'une guinguette illégale signalée par les habitants dérangés par le bruit des festivités.

Les parties relatives aux travaux réalisés sur le Canal du Rhône à Sète ainsi que l'inventaire des épaves réalisés sur le Lez aval seront présentés lors du prochain Comité de pilotage

4. Perspectives 2025

- Poursuite de la réactualisation du DOCOB – reprise cartographie et compléments
- Poursuite de la réactualisation du DOCOB – reprise cartographie et compléments données
- Suivi étude LOUTRE sur la Mosson
- Mise à jour des outils de communication et réflexion sur stratégie de communication
- Mise en oeuvre des suivis de la qualité de l'eau
- Suivi des actions contractuelles et non contractuelles
- Trouver avec parties intéressées les moyens pour enlèvements épaves du Lez
- Organiser chantier de nettoyage berges nord CRS
- Coordination des projets avec les enjeux Natura 2000
- Veille environnementale et appui pour les évaluations d'incidences
- Mise à jour de l'arrêté de composition des membres du Comité de pilotage
- Gestion administrative et financière
- Echanges et collaboration avec le réseau Natura 2000